



INTERVENANT PRIMUM NON NOCERE®

Décembre 2018
David Brissiaud

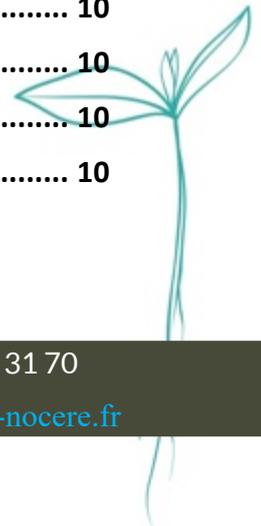
FICHE ACHATS RESPONSABLES

Produits d'hygiène corporelle

Prise en compte du développement durable dans les critères d'achats relatifs aux marchés de produits d'hygiène corporelle

Table des matières

LES LABELS	2
CRITERES RELATIFS A LA TOXICITE DU PRODUIT	5
CRITERES RELATIFS A LA PROVENANCE DES MATIERES	9
CRITERES RELATIFS AU CONDITIONNEMENT	10
CRITERES RELATIFS AU TRANSPORT ET AU STOCKAGE	10
CRITERES RELATIFS À L'UTILISATION	10
CRITERES RELATIFS À L'ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR	10



5 bis, Rue Franklin - 34500 Béziers - Tél. : 04 67 00 31 70



contact@primum-non-nocere.fr - www.primum-non-nocere.fr

LES LABELS

✓ Écolabel Européen



L'écolabel européen garantit que le produit respecte l'environnement tout au long de son cycle de vie (limitation des rejets toxiques, limitation des emballages, interdiction d'utiliser des parabènes...). Il assure que le produit a la même efficacité qu'un équivalent sans label.

Ce label exige par exemple :

- que le produit soit efficace même à faible dose ;
- la limitation voire l'interdiction d'utiliser certains produits dangereux pour la santé et l'environnement (ex : parabènes, dérivés de pétrole...) ;
- la limitation des produits non biodégradables ;
- l'origine durable de l'huile de palme utilisée ;
- l'interdiction des parfums dans la composition des produits pour enfants ;
- la limitation des emballages.

Produits concernés : gel douche, savon, shampoing, mousse à raser, mouchoirs en papier, couches, serviettes hygiéniques, tampons.

✓ Demeter



Ce label garantit que le produit respecte l'environnement tout au long de son cycle de vie (limitation de la consommation d'énergie, limitation des substances dangereuses pour la santé...). Il intègre les critères du label Agriculture Biologique dans la production des ingrédients du produit et garantit qu'ils sont issus d'une agriculture biodynamique respectueuse des cycles naturels des animaux, des

plantes et des sols.

Ce label exige par exemple :

- l'interdiction d'utiliser des dérivés de pétrole ;
- l'interdiction d'utiliser des ingrédients issus d'animaux morts (ex : graisses animales...) ;
- l'interdiction d'ajouter des parfums de synthèse, en favorisant le recours à des huiles essentielles.

Produits concernés : gel douche, savon, shampoing, dentifrice.

✓ Nordic Swan



Le Nordic Swan, label des pays scandinaves, prend en considération l'impact du produit durant sa vie entière, depuis les matières premières nécessaires jusqu'au recyclage du produit. Le produit doit proposer une performance au moins aussi bonne que celle d'un produit non certifié. Les critères étant en constante évolution, les entreprises sont tenues de communiquer au Nordic Swan les résultats de tous les tests effectués par les laboratoires

indépendants, pour prouver que les produits entrent bien dans les critères requis. Ce label exige par exemple :

- l'interdiction d'utiliser certains produits chimiques ;
- l'interdiction d'ajouter des parfums ;
- l'interdiction d'appliquer des teintures ou des produits antibactériens ;
- l'interdiction d'utiliser du chlore comme agent blanchissant du coton ;
- qu'au moins 50 % des fibres de bois utilisées dans la production des produits soient issues de forêts gérées durablement (ex : labels FSC ou PEFC).

Produits concernés : couches, serviettes hygiéniques, tampons.

✓ **Global Organic textile standard**



Ce label garantit que les produits respectent l'environnement tout au long de leur cycle de vie (utilisation de fibres biologiques, limitation des substances dangereuses pour la santé humaine...).

Ce label exige par exemple :

- qu'au moins 70 % des fibres naturelles utilisées pour la fabrication des produits soient d'origine naturelle (coton, laine, lin...) et dont la production respecte les critères du label Agriculture Biologique ;
- l'interdiction d'utiliser des fibres issues d'OGM ;
- la limitation voire l'interdiction d'utiliser certains produits reconnus comme dangereux pour la santé humaine ou l'environnement.

Produits concernés : couches, serviettes hygiéniques, tampons.

✓ **Ecocert**



Ce label garantit que le produit respecte l'environnement tout au long de son cycle de vie (interdiction des nanoparticules, ingrédients d'origine naturelle ou biologique...).

Ce label exige par exemple :

- L'interdiction d'utiliser des ingrédients potentiellement dangereux pour la santé (ex : nanoparticules...) ;
- Qu'au moins 95 % des ingrédients du produit soient d'origine naturelle ou biologique ;
- L'interdiction d'utiliser des ingrédients issus d'animaux morts (ex : graisses animales...).

Produits concernés : gel douche, savon, shampoing, mousse à raser, dentifrice.

✓ **Cosmebio**



Ce label garantit que le gel douche/savon respecte l'environnement tout au long de son cycle de vie (limitation des dérivés de pétrole, limitation des emballages...).

Ce label exige par exemple :

- l'interdiction d'utiliser des ingrédients issus d'animaux morts (ex : graisses animales...);
- qu'au moins 20 % des ingrédients du produit respectent les critères du label Agriculture Biologique ;
- la limitation de l'utilisation de dérivés de pétrole ;
- la réduction des emballages des produits et de certains plastiques.

Produits concernés : gel douche, savon, shampoing, mousse à raser, dentifrice.

✓ **Nature & progrès**



NATURE & PROGRES

Ce label garantit que le gel douche/savon respecte l'environnement tout au long de son cycle de vie (interdiction des dérivés de pétrole, utilisation d'ingrédients biologiques, interdiction de certains emballages...).

Ce label exige par exemple :

- L'interdiction d'utiliser des dérivés de pétrole et des produits de synthèse (ex : colorants, parfums, silicone, paraffine...) ;
- Que les ingrédients d'origine végétale respectent les critères du label Agriculture Biologique ;
- L'interdiction d'utiliser de l'huile de palme, des ingrédients issus d'animaux morts (ex : graisses animales...) et certains conservateurs (ex : parabènes...);
- L'interdiction des emballages difficilement recyclables (ex : certains plastiques...).

Produits concernés : gel douche, savon, shampoing, dentifrice.

✓ Natru



Natru est un label qui vise à harmoniser la cosmétique bio. Il comporte 3 degrés d'exigences représentés par le nombre d'étoiles : naturel, naturel avec bio, biologique.

cosmétiques naturels	cosmétiques naturels avec ingrédients bio	cosmétiques bio
		
Les ingrédients naturels ne sont pas obligatoirement bio. Une proportion minimale d'ingrédients naturels est obligatoire.	Les substances naturelles doivent provenir au moins à 70% de cultures biologiques contrôlées ou d'une cueillette sauvage contrôlée.	les substances naturelles doivent provenir au moins à 95% de cultures biologiques contrôlées ou d'une cueillette sauvage contrôlée.

Produits concernés : soins du visage.

✓ BDIH



BDIH est un label allemand qui certifie les produits cosmétiques écologiques et biologiques. Il définit des critères qui représentent le concept « cosmétiques naturels contrôlés », qui permet une concurrence loyale entre les fabricants et commerçants de cosmétiques naturels. Les priorités du BDIH sont :

- **protection de la nature** : lors de l'exploitation des matières premières utilisées, la nature doit être peu perturbée et conservée dans son mode de vie, et la protection des animaux et des espèces doit également être prise en compte. Les OGM ne sont pas tolérés.
- **transformation soigneuse** : la transformation des matières premières en préparation cosmétique doit se faire avec précaution et subir peu de processus chimiques. Les emballages devront être économes et respectueux de l'environnement.
- **compatibilité des produits** : en raison de l'augmentation de la pollution, les allergies à certains composants (colorants, conservateurs synthétiques...) qui sont de plus en plus nombreuses, les cosmétiques naturels contrôlés renoncent à ces substances et ne contiennent que des substances au faible potentiel allergénique.

Produits concernés : Soins du bébé (Allaitement, Maman, Bain) ; Cosmétiques (Maquillage, Soins pour homme, Savons, Produits solaires, Accessoires, Soins du corps, Santé, Soins capillaires, Dents, Soins du visage, Soins des enfants, Relaxation, Hygiène féminine, Mains et pieds)

✓ FSC



Le FSC® (Forest Stewardship Council) est une organisation non gouvernementale indépendante. Elle a développé le premier système de certification de produits forestiers qui repose sur deux schémas :

- un certificat de gestion forestière, qui s'adresse aux gestionnaires de ressources forestières,
- un certificat de chaîne de contrôle, (ou chaîne d'approvisionnement et de transformation) qui s'adresse aux entreprises de négoce des bois, aux entreprises de première et deuxième transformation du bois et aux réseaux de distribution et de commercialisation.

3 niveaux de certification :

- FSC recyclé : le produit est fabriqué à partir de 100% de fibres recyclés
- FSC 100% : le produit labellisé est fabriqué à partir de 100% de fibres provenant de forêts certifiés FSC

- FSC mixte : le produit est fabriqué à partir d'un mélange de fibres de différentes origines

Produits concernés : mouchoirs en papier, couches, serviettes hygiéniques, tampons.

✓ **PEFC**



Le PEFC™ (Programme for the Endorsement of Forest Certification) est une certification forestière privée qui promeut la gestion durable des forêts. PEFC est le premier système de certification forestière en termes de surfaces forestières certifiées et la première source de bois certifiée au monde.

La certification forestière atteste de la gestion durable de la forêt et du respect de ses fonctions économiques, environnementales et sociales.

Elle garantit l'application de règles strictes par tous les intervenants en forêt (propriétaires, exploitants et entrepreneurs en travaux forestiers).

Produits concernés : mouchoirs en papier, couches, serviettes hygiéniques, tampons.

✓ **OEKO-TEX®**



Le STANDARD 100 by OEKO-TEX® est un système d'essais et de certification uniformisé à l'échelle mondiale pour tous les produits textiles bruts, semi-finis et finis à toutes les étapes de traitement ainsi que pour tous les matériaux accessoires (matelas, duvets, rembourrages, articles en cuir...). La présence de ce label sur un produit assure

l'absence (ou une teneur très faible) de substances indésirables pour la santé et pour la peau comme formaldéhyde, benzène et toluène chlorés ou encore colorants cancérigènes ou allergènes. Les émissions de COV (composés organiques volatils) sont également limitées ainsi que les dégagements d'odeur.

Produits concernés : couches.

CRITERES RELATIFS A LA TOXICITE DU PRODUIT

✓ **Définitions**

La **liste INCI** désigne la liste de tous les ingrédients contenus dans une formule cosmétique. Cette liste nomme les ingrédients selon la « International Nomenclature for Cosmetic Ingredients », d'où son nom abrégé INCI. Cette liste doit obligatoirement apparaître sur les emballages des produits de soins et d'hygiène corporelle. C'est une obligation légale selon la Directive européenne cosmétique.

Le **numéro CAS** (CAS number ou CAS registry number en anglais) d'une molécule est son numéro d'enregistrement unique auprès de la banque de données de Chemical Abstracts Service (CAS), une division de l'American Chemical Society (ACS)

Le CAS assigne un numéro à chaque produit chimique qui a été décrit dans la littérature.

Le CAS maintient et commercialise une base de données de ces substances, le CAS Registry.

✓ **Absence de perturbateurs endocriniens**

Rechercher la présence d'un perturbateur endocrinien dans la composition du produit en allant sur le site :

<https://endocrinedisruption.org/interactive-tools/tedx-list-of-potential-endocrine-disruptors/search-the-tedx-list>

Liste non exhaustive de produits contenant des perturbateurs endocriniens :

- Phtalates

- Bisphenol A, B, ou S
- Retardateurs de flammes bromés
- Triclosan ou triclocarban
- Parabènes
- Mercure
- Formaldéhyde ou méthanal
- BHA ou butylated hydroxyanisole
- BHT ou hydroxytoluène butylé
- Benzophenone-1; benzophenone-3
- Cyclopentasiloxane, Cyclotetrasiloxane
- Ethylhexyl methoxycinnamate

✓ **Absence d'un des 26 allergènes listés par l'UE**

Désignation INCI	Numéro CAS
Alpha-Isomethyl ionone	127-51-5
Amyl cinnamal	122-40-7
Amylcinnamyl alcohol	101-85-9
Anise alcohol	105-13-5
Benzyl alcohol	100-51-6
Benzyl benzoate	120-51-4
Benzyl cinnamate	103-41-3
Benzyl salicylate	118-58-1
Butylphenyl methylpropional	80-54-6
Cinnamal	104-55-2
Cinnamyl alcohol	104-54-1
Citral	5392-40-5
Citronellol	106-22-9
Coumarin	91-64-5
Eugenol	97-53-0
Farnesol	4602-84-0
Geraniol	106-24-1
Hexyl cinnamal	101-86-0
Hydroxycitronnellal	107-75-5
Hydroxyisohexyl 3-cyclohexene carboxaldehyde	31906-04-4
Isoeugenol	97-54-1
Limonene	5989-27-5
Linalool	78-70-6
Methyl 2-octynoate	111-12-6
Evernia prunastri (Oak moss)	90028-68-5
Evernia furfuracea (Tree Moss)	90028-67-4

✓ **Absence de nanoparticules**

Vérifier dans la liste INCI l'absence de la mention [NANO]

✓ **FDS (Fiche de Données de Sécurité):**

L'établissement d'une FDS pour les produits cosmétiques et d'hygiène corporelle n'est pas obligatoire. Certains fabricants en rédigent une, demander cette fiche.

✓ **Phrases de danger concernant chaque composé :**

La recherche des phrases de danger sur chaque composé d'un produit peut être effectuée sur les sites suivants avec le numéro CAS correspondant:

- <https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov>
- <http://www.inrs.fr>
- <https://www.sigmaaldrich.com/france.html>
- <https://echa.europa.eu/fr/home>

Phrases de risque à éviter absolument pour les ingrédients et le mélange (en présence d'une FDS) :

- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H310 : Mortel par contact cutané
- H311 : Toxique par contact cutané
- H312 : Nocif par contact cutané
- H314 : provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
- H315 : provoque une irritation cutanée
- H317 : peut provoquer une allergie cutanée
- H330 : mortel par inhalation
- H331 : Toxique par inhalation
- H332 : Nocif par inhalation
- H334 : peut provoquer des symptômes allergique ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires
- H336 : peut provoquer somnolence ou vertiges
- H340 : Peut induire des anomalies génétiques
- H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques
- H350 : Peut provoquer le cancer
- H351 : Susceptible de provoquer le cancer
- H360 : peut nuire à la fertilité ou au fœtus
- H361 : susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
- H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
- H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes
- H371 : Risque présumé d'effets graves pour les organes
- H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques et entraîne des effets néfastes à long terme
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques et entraîne des effets néfastes à long terme
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques et entraîne des effets néfastes à long terme
- H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
- EUH 059 : Dangereux pour la couche d'ozone
- EUH 066 : l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- EUH 201 : Contient du plomb
- EUH 202 : Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes
- EUH 203 : Contient du Chrome
- EUH 204 : contient des isocyanates
- EUH 205 : contient des composés époxydes
- EUH 207 : Contient du cadmium

✓ **Absence de COV**

Pour savoir si un composé est un COV, il faut identifier si sa température d'ébullition est supérieure à 50°C. La température d'ébullition se trouve dans la rubrique 9 de la FDS « propriétés physiques et chimiques ».

Liste non exhaustive de composés étant COV toxiques (attention, tous les COV ne sont pas obligatoirement novifs) :

- Composés contenant au moins l'élément carbone et un ou plusieurs autres éléments tels que l'hydrogène, l'oxygène, l'azote, les halogènes (fluor, chlore, brome, iode), le soufre, le phosphore, le silicium, etc.
- Hexane (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires, irritation cutanée, susceptible de nuire à la fertilité, risques présumés d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée, toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme)
- 1,3-butadiène (irritation cutanée, anomalies génétiques, cancer, nuit au fœtus, effets graves présumés pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'exposition prolongée)
- Méthanol (toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation, risque avéré d'effets graves pour les organes)
- Ethylène glycol (Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion)
- Ethylamine (nocif par inhalation, peut irriter les voies respiratoires)
- 2-nitro-propane (toxique par inhalation, susceptible d'induire des anomalies génétiques, peut provoquer le cancer, nocif pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme)
- Dichlorométhane (irritation cutanée, peut irriter les voies respiratoires, susceptible de provoquer le cancer, risque présumé d'effets grave pour les organes par inhalation)
- Chloroforme ou trichlorométhane (irritation cutanée, toxique par inhalation, susceptible de provoquer le cancer, susceptible de nuire au fœtus, risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée)
- Trichloroéthylène (irritation cutanée, susceptible d'induire des anomalies génétiques, peut provoquer le cancer, nocif pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme)
- Tétrachloroéthylène (irritation cutanée, allergie cutanée, susceptible de provoquer le cancer, toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme)
- Benzène (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires, irritation cutanée, anomalies génétiques, cancer, effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée, nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme)
- Toluène (irritation cutanée, nuit au fœtus, risques présumés d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée)
- Xylène (mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires, nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation, irritation cutanée, irritation des voies respiratoires, nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme)
- Ethylbenzène (mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires, nocif par inhalation, risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée)

- Acétaldéhyde (peut irriter les voies respiratoires, susceptible de provoquer le cancer)
- Ethylène glycol butyle éther (provoque une irritation cutanée)

✓ **Absence de gaz à effet de serre présents dans les aérosols**

- CO₂
- CH₄
- N₂O
- O₃
- CFC
- CF₄
- SF₆
- CHClF₂
- CCl₂F₂

✓ **Migration contenant / contenu**

Demander à avoir accès à l'analyse sur la possibilité de migration entre le contenant et le contenu.

✓ **Composition**

Privilégier les produits ayant le moins d'ingrédients possibles.

CRITERES RELATIFS A LA PROVENANCE DES MATIERES

✓ **Espèces végétales :**

- Absence de matière première issue d'espèces végétales menacées

✓ **Expérimentation animale :**

- Absence de test réalisé sur des animaux
- Absence de matière première animale



✓ **Agriculture biologique :**

- Des composés issus de l'agriculture biologique sont-ils présents ?
- En quelle proportion ?

✓ **Fabrication française :**

- Privilégier les produits dont les composés sont d'origine française et/ou fabriqués en France



✓ **Commerce équitable :**

- Privilégier les produits issus du commerce équitable ; produits référencés par Max Havelaar sur lesquels apparaissent les logos suivants :



Garantit que le produit répond aux critères internationaux du commerce équitable portant sur les conditions de production et la rémunération du producteur. Concerne notamment les huiles essentielles.

CRITERES RELATIFS AU CONDITIONNEMENT

- ✓ Système d'emballage :
 - Emballage recyclable ou réutilisable
 - Emballage optimisé ; absence de suremballage
 - Privilégier les emballages rechargeables

CRITERES RELATIFS AU TRANSPORT ET AU STOCKAGE

- ✓ Optimisation de l'encombrement :
 - Conception optimisée
 - Engagement dans la démarche "Objectif CO2 : les transporteurs s'engagent"



CRITERES RELATIFS À L'UTILISATION

- ✓ Informations à fournir à l'utilisateur
 - Présence de la liste exhaustive de tous les composés

CRITERES RELATIFS À L'ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

- ✓ Engagement RSE / RSO
 - Vérifier la présence d'engagements dans le rapport RSE / RSO du producteur